

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3345

présenté par
M. Cazenave, M. Ledoux, M. Bothorel et M. Fiévet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 27 SEPTIES, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--